

Commune de Mareil-le-Guyon

Révision du Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

1^{er} AVIS

Par arrêté en date du 21/10/2024, le maire de Mareil-le-Guyon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le PLU en cours de révision générale.

Cette enquête publique se tiendra du **samedi 16 novembre 9h au lundi 16 décembre 2024 19h**.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné Mme Géraldine LEROUX commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- sur place, à la mairie de Mareil-le-Guyon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les lundis de 16h à 17h30, mardis et jeudis de 9h à 11h,
- sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-mareil-le-guyon>.

Les observations concernant la révision générale du PLU seront consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être déposées directement sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-mareil-le-guyon> ou adressées par courriel à revision-plu-mareil-le-guyon@mail.registre-numerique.fr ou par courrier en mairie à la commissaire enquêtrice, Mairie, 6 Rue de l'Hirondelle, 78490 Mareil-le-Guyon.

La commissaire enquêtrice recevra en mairie les :

- ❖ **Samedi 16 novembre de 9h00 à 12h00**
- ❖ **Jeudi 28 novembre de 9h00 à 12h00**
- ❖ **Lundi 16 décembre de 16h00 à 19h00**

La commissaire enquêtrice établira un rapport et rendra ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête publique, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Le Maire
Michel LOMMIS

